





VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr





Bulletin n°6 Mardi 19 avril 2016

Faits marquants

Excoriose : fin des risques en secteurs très précoces (secteurs I).

Oïdium: premiers drapeaux observés sur Carignan.

Vers de la grappe : pontes observées en secteurs précoces et moyens.

<u>Stades phénologiques</u> :

Photos: CA84









Stade D

Stade E (2-3f étalées)

Stade F (5-6f étalées)

Stade G (8-9f étalées)

Grenache:

Secteur I (très précoce) : stade 4-5 feuilles étalées à 7-8 f étalées, stade 5-7 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade E (2-3 feuilles étalées) à 5-6 f étalées, stade 3-5f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen): stade E (2-3 feuilles étalées) à 4-5 f étalées, stade 3-4f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif): stade D (éclatement) à 4-5 feuilles étalées, stade 2-3f étalées majoritaire.

Secteur V (très tardif): stade D (éclatement) à E (2-3 feuilles étalées), stade D majoritaire.

Muscat de Hambourg:

Secteur II (précoce) : stade 3-5 feuilles étalées.

Secteur III (moyen) : stade 3-4feuilles étalées.

Secteur IV (tardif) : stade E (2-3 feuilles étalées)

Secteur V (très tardif): stade D (éclatement) à E (2-3 feuilles étalées)

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : <u>www.agrometeo.fr</u> rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité »:

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude Rossignol
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

Référent filière et rédacteur de ce bulletin Elisabeth RICAUD CIRAME 779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres 84200- Carpentras ricaud-e@agrometeo.fr 04 90 63 22 66

Excoriose

Eléments de biologie : Cf bulletin n°1

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).





Photos CA84

- présence de symptômes sur la parcelle



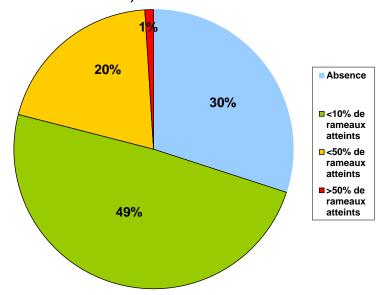
Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

Les observations :

219 parcelles observées du 15 mars au 19 avril :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de rameaux avec excoriose).



Seuil de nuisibilité : 10% de rameaux atteints.

Sur les 219 parcelles observées au 19 avril, 79% des parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité contre 93% l'année dernière (sur 212 parcelles).

Estimation du risque : **en cas de pluie** et de **présence de la maladie** le risque peut devenir fort en secteur V, sur les cépages sensibles (Grenache, Muscat petit grains, Vermentino, Alphonse Lavallée, Cardinal, Muscat de Hambourg...), risque en baisse en secteur IV, faible en secteur II et III, nul en secteur I (stade de sensibilité dépassé).

Mildiou

Eléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.

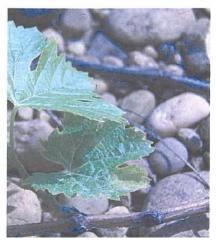


Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Analyse du risque

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 0,5 à 2 points sur les secteurs ayant reçu de très faibles pluies, en hausse de 0,2 à 1 point sur les secteurs ayant reçu des pluies supérieures à 5 mm.

Sur les rares secteurs où les pluies du 13 ou 17 avril étaient supérieures à 6 mm, un risque de contamination est peu probable, les températures ayant été fraîches pendant la pluie (entre 8 et 9°C).

Estimation du risque : faible à nul.

Territoires Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire et Provence.

Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection du modèle Potentiel Système) sont en baisse de 1.5 à 3 points.

Les faibles pluies très localisées des 13 ou 17 avril n'ont pas été suffisantes pour engendrer une contamination.

Estimation du risque : faible à nul.

Black Rot:

Eléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Analyse du risque

Les conditions climatiques de cette semaine n'ont pas été favorables à une contamination (période humide courte et températures fraîches).

Estimation du risque : nul sur les secteurs non concernés par cette maladie en 2015, faible sur les parcelles fortement touchées en 2015.

Oïdium

Eléments de biologie (Cf bulletin n°4)

drapeaux sur jeunes pousses



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Observations:

Premiers drapeaux observés sur des parcelles de Carignan.

Estimation du risque : fort uniquement sur les cépages sensibles (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) en zone très précoce et précoce sur les parcelles habituellement très touchées, nul dans les autres cas.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis - 1ère génération

Eléments de biologie : Cf bulletin n°2





Observations:

Les vols se poursuivent sur tous secteurs de précocité.

Des pontes ont été observées en secteur I, II et III.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves à partir du 21 avril en secteur II, du 24 avril en secteur III.

Estimation du risque : nul.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

- 1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
- 2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
- 3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
- 4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN:

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Eléonore Guinot (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.